



PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil d'administration de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes tenue au poste de police situé au 615 20^{ème} avenue, Deux-Montagnes, Québec, J7R 6B2, le **28 juin 2022** à compter de **16h00**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Benoit Proulx, maire de la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac
Monsieur François Robillard, maire de la ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac
Madame Sonia Fontaine, mairesse de la municipalité de Pointe-Calumet
Monsieur Denis Martin, maire de la ville de Deux-Montagnes

Formant le quorum du conseil sous la présidence de monsieur Denis Martin

Sont présents :

Monsieur Yvon Lemelin, directeur administratif et secrétaire-trésorier
Monsieur Patrick Denis, directeur de police

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1.1 Adoption de l'ordre du jour du 21 juin 2022

2. PROCÈS-VERBAUX

2.1 Adoption du procès-verbal du 17 mai 2022

3. AUTORISATION DES COMPTES À PAYER

3.1 Autorisation des comptes à payer au 21 juin 2022 et approbation des paiements effectués en vertu du règlement 2015-04-M01

4. RÉSOLUTIONS

4.1 Motion de félicitations – Départ à la retraite de monsieur Guy Lévesque

4.2 Nomination de policiers permanents

4.3 Appel d'offres pour le remplacement du panneau d'incendie

4.4 Appel d'offres pour un contrat d'acquisition, d'installation et d'intégration d'équipements véhiculaires

4.5 Embauche d'une policière temporaire

4.6 Nomination d'un policier à titre de sergent

4.7 Reconduction du mandat du vérificateur pour l'année 2022

5. AVIS DE MOTION

n/a

6. DÉPOT DE DOCUMENTS

6.1 Statistiques sur les Accidents, sur les Activités criminelles et sur les Constats d'infraction

7. RÈGLEMENTS

n/a

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

Levée de la séance du 21 juin 2022



2022-06-044

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le quorum est constaté.

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Fontaine

et **APPUYÉ** par : Benoit Proulx

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. **PROCÈS-VERBAUX**

2.1 **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Chaque membre du conseil d'administration ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mai 2022 au plus tard la veille de la présente séance, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est **PROPOSÉ** par : François Robillard

et **APPUYÉ** par : Benoit Proulx

2022-06-045

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mai 2022, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. **AUTORISATION DES COMPTES À PAYER**

ATTENDU QUE les comptes à payer au 21 juin 2022 totalisent un montant de 251 003,30 \$;

ATTENDU QUE les paiements électroniques effectués sans résolution en vertu du règlement 2015-04-M01 totalisent un montant de 350 230,15 \$ pour la période du 18 mai au 21 juin 2022;

ATTENDU QUE les remboursements des comptes de dépenses aux policiers effectués en vertu du règlement 2015-04-M01 totalisent un montant de 7 428,22 \$ pour la période du 18 mai au 21 juin 2022;

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil d'administration a reçu une copie de la liste des comptes à payer, des paiements électroniques et des remboursements des comptes de dépenses aux policiers;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : François Robillard

et **APPUYÉ** par : Sonia Fontaine

2022-06-046

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer présentés sur la liste établie au 21 juin 2022 au montant de 251 003,30 \$;

D'APPROUVER les paiements électroniques effectués sans résolution en vertu du règlement 2015-04-M01 pour la période du 18 mai au 21 juin 2022 au montant de 350 230,15 \$;



D'APPROUVER les remboursements des comptes de dépenses aux policiers en vertu du règlement 2015-04-M01 pour la période du 18 mai au 21 juin 2022 au montant de 7 428,22 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Yvon Lemelin, secrétaire-trésorier

4. RÉSOLUTIONS

4.1 MOTION DE FÉLICITATIONS – DÉPART À LA RETRAITE DE MONSIEUR GUY LÉVESQUE

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de monsieur Guy Lévesque, policier à la section Sécurité routière, en date du 1^{er} septembre 2022;

CONSIDÉRANT le travail consciencieux de celui-ci et son dévouement à l'égard des villes/municipalités desservies par la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes et leurs concitoyens tout au long de sa carrière;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Denis Martin

et **APPUYÉ** unanimement

DE SOULIGNER le travail réalisé par monsieur Lévesque, de lui offrir nos sincères remerciements et de lui souhaiter une heureuse retraite bien méritée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 NOMINATION DE POLICIERS PERMANENTS

CONSIDÉRANT la teneur de la résolution numéro 2022-06-048 relativement au départ à la retraite du policier Guy Lévesque, matricule #51, en date du 1^{er} septembre 2022;

CONSIDÉRANT la teneur de la résolution numéro 2022-05-039 relativement à la création du poste de Lieutenant Gendarmerie;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur de police, monsieur Patrick Denis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Denis Martin

et **APPUYÉ** unanimement

DE CONFIRMER la nomination du policier temporaire Alex King-Lacroix (matricule 373) à titre de policier permanent en date du 1^{er} juin 2022 et ce, conformément aux dispositions de la convention collective de travail des policiers et policières de la RPLDM;

DE CONFIRMER la nomination du policier temporaire Émile Dansereau (matricule 374) à titre de policier permanent en date du 6 juin 2022 et ce, conformément aux dispositions de la convention collective de travail des policiers et policières de la RPLDM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-06-047

2022-06-048



4.3 APPEL D'OFFRES POUR LE REMPLACEMENT DU PANNEAU D'INCENDIE

CONSIDÉRANT le rapport annuel de la firme Chubb suite à la mise à l'essai et l'inspection du réseau avertisseur d'incendie en date du 20 mai 2022, qui recommande le remplacement du panneau incendie et la correction des quelques déficiences mineures à l'intérieur du bâtiment;

CONSIDÉRANT les recommandations présentées par le directeur administratif, monsieur Yvon Lemelin;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Fontaine

et **APPUYÉ** par : Benoit Proulx

2022-06-049

QUE le conseil d'administration de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes autorise monsieur Yvon Lemelin, directeur administratif, à demander des soumissions pour procéder au remplacement du panneau incendie et aux corrections requises soulevées dans le rapport d'inspection pour et au nom de la Régie;

QUE le coût du remplacement du panneau incendie et des corrections requises soit par les présentes autorisé jusqu'à concurrence d'un montant après taxes de quinze mille dollars (15 000 \$);

QUE le coût de ce projet soit financé à même le surplus opérationnel de l'exercice financier 2022 ou, à défaut de tel surplus, financé via le fonds de roulement de la Régie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4 APPEL D'OFFRES POUR UN CONTRAT D'ACQUISITION, D'INSTALLATION ET D'INTÉGRATION D'ÉQUIPEMENTS VÉHICULAIRES

CONSIDÉRANT que la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes élabore actuellement un plan triennal d'immobilisations (PTI) et que sera inscrit à ce PTI le remplacement annuel de trois (3) véhicules et l'installation dans ces véhicules des équipements véhiculaires requis;

CONSIDÉRANT que la Régie désire mettre en place une certaine uniformité dans le type de montage de ces équipements dans les véhicules de sa flotte;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur administratif, M. Yvon Lemelin;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : François Robillard

et **APPUYÉ** par : Benoit Proulx

2022-06-050

QUE le conseil d'administration de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes autorise monsieur Yvon Lemelin, directeur administratif, à demander des soumissions par appel d'offres public pour un contrat d'acquisition, d'installation et d'intégration d'équipements d'urgence et véhiculaires et de systèmes informatiques pour son parc automobile, et ce, pour une période de un (1) an, plus deux (2) autres années optionnelles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



442

Cef

4.5 EMBAUCHE D'UNE POLICIÈRE TEMPORAIRE

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Patrick Denis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Denis Martin

et **APPUYÉ** unanimement

DE PROCÉDER à l'embauche de madame Roxanne Riel, matricule # 381, à titre d'agent temporaire, et ce, rétroactivement en date du 20 juin 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-06-051

4.6 NOMINATION D'UN POLICIER À TITRE DE SERGENT

CONSIDÉRANT le poste de sergent rendu vacant suite au départ à la retraite de monsieur Daniel Gagnon (réf. résolution 2022-01-004);

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur de police, monsieur Patrick Denis, suite au processus de sélection réalisé en accord avec les termes de la convention collective en vigueur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Denis Martin

et **APPUYÉ** unanimement

DE CONFIRMER la nomination de monsieur Ghislain Blanchette à titre de sergent à la section gendarmerie en date du 15 juin 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-06-052

4.7 RECONDUCTION DU MANDAT DU VÉRIFICATEUR POUR L'ANNÉE 2022

CONSIDÉRANT que conformément aux prescriptions du Code municipal, la Régie doit faire auditer ses États financiers par un vérificateur externe, et ce, annuellement;

CONSIDÉRANT que la Régie est satisfaite du travail accompli par le vérificateur actuel, Amyot Gélinas, s.e.n.c.r.l.;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Benoit Proulx

et **APPUYÉ** par : Sonia Fontaine

DE RECONDUIRE le mandat de vérification de Amyot Gélinas, s.e.n.c.r.l. pour l'audit du rapport financier annuel pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2022 pour une somme ne pouvant excéder quatorze mille dollars (14 000 \$), avant les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-06-053

5. AVIS DE MOTION

5.1 n/a

6. DÉPÔT DE DOCUMENTS

6.1 Dépôt par monsieur Patrick Denis, directeur, des tableaux statistiques sur les Accidents, sur les Activités criminelles et sur les Constats d'infraction pour la période.

7. RÈGLEMENTS

7.1 n/a

8. PÉRIODE DE QUESTIONS**9. LEVÉE DE SÉANCE**

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Fontaine

et **APPUYÉ** par : François Robillard

QU'à 16h17, la séance soit levée.

2022-06-054



Monsieur Denis Martin
Président



Monsieur Yvon Lemelin
Secrétaire-trésorier